

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECOR 001-9439/21/BM**

#### **■ Approbation d'une convention cadre pluriannuelle de partenariat liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA**

**MET 21/17759/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat et soutenir l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises sont des orientations stratégiques de l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence voté en conseil métropolitain le 30 mars 2017.

Avec près de 46 387 établissements artisanaux installés sur la Métropole Aix Marseille Provence, l'artisanat représente 23 % de l'économie marchande (en nombre d'établissements) et 80% des activités constituant l'économie de proximité (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises). L'artisanat est également une source d'emplois non délocalisables pour près de 55 170 salariés, soit 6% de la population active du territoire. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Région PACA est un acteur essentiel au renforcement du positionnement économique de proximité du territoire métropolitain.

Sur la base d'une expérience de travail avérée, et liées depuis 2018 par une convention-cadre et une série de conventions d'application annuelles, la Métropole et la CMA de la Région PACA souhaitent renforcer leur synergie afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire en renforçant leur collaboration.

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Ce souhait se traduit par :

- la mise en œuvre d'actions d'accompagnement communes en faveur des entreprises artisanales,
- des échanges d'informations et partages de données autour de projets de développement local et d'aménagement du territoire.

Depuis 2018, le partenariat engagé entre les deux parties a notamment permis de construire et d'expérimenter un dispositif d'appui en ingénierie au bénéfice des communes en matière de revitalisation commerciale et artisanale de nombreux centres villes. Construit au plus près des besoins des communes, ce dispositif a permis d'accompagner 27 d'entre-elles dans la définition d'enjeux et la mise en œuvre d'actions d'impulsion.

La crise sanitaire actuelle a permis également de mettre en évidence la nécessité de poursuivre ce soutien, coordonné et systémique, aux collectivités locales comme aux entreprises pour amortir plus efficacement les impacts qu'elle aura sur l'économie du territoire. La Métropole s'est engagée à accompagner le rebond de l'économie et plus largement la relance à travers le Plan Aix-Marseille-Provence Relance et Renouveau (AMP 2R), adopté le 31 juillet 2020, avec notamment le souhait d'engager des projets urbains transformateurs et d'intensifier les cœurs de ville et de village métropolitains. La Métropole entend préserver et développer ses centralités, dont les commerces et services de proximité subissent de plein fouet le contre-coup de la crise.

Reconnaissant leurs enjeux partagés et/ou complémentaires, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA souhaitent ainsi continuer à unir leurs efforts afin de co-construire une stratégie de soutien à l'activité économique de proximité.

Il est donc aujourd'hui proposé au Bureau de la Métropole d'approuver une nouvelle convention cadre pluriannuelle de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA.

Cette convention cadre a pour objet de déterminer les domaines et les modalités d'interventions des parties, dans l'objectif de permettre un développement équilibré de l'artisanat à l'échelle métropolitaine. Cette convention, conclue pour la période 2021-2023, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et trouvera son terme au 31 décembre 2023.

Cette convention cadre donnera lieu, chaque année, à des conventions d'objectifs qui viendront décliner les engagements opérationnels et financiers des partenaires. Ces conventions annuelles d'objectifs et les programmes d'action correspondants seront établis chaque année au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre pour l'année suivante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire.
- Le souhait commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA de soutenir l'activité économique de proximité.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention cadre pluriannuelle de partenariat, ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY